

**Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 9 avril 2009**

**Etaient Présents**

<i>Bourgueil</i>	: Mrs GAILLARD, JUNGES et Mme TENDRON
<i>Benais</i>	: Mme RIOCREUX
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs THIBAUT, BARRE et CROUVIZIER.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD,
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED et De LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mmes GALBRUN et GIRARD
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs CORNET et GOURDON

**Absents excusés**

<i>Bourgueil</i>	: Mme RIGUET et Mr MIRAND
<i>Benais</i>	: Mme FRAISSE
<i>Continvoir</i>	: Mr RENIER
<i>Restigné</i>	: Mr BESNIER
<i>St Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr COUSSEAU

**Secrétaire de séance**

**Monsieur PINARD**

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 mars 2009**

*Ce document est adopté à l'unanimité*

### **II – AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING CAR – AMENAGEMENT DE 3 EMPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE DU BOURGUEILLOIS**

Madame FOUQUET, Vice-Présidente en charge du tourisme, rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes a été retenue au titre du Contrat de Pays pour le financement en partie d'une aire d'accueil pour camping car et ce pour un montant de 35 000.00 € H.T..

Elle fait part des nombreuses réunions de travail qui ont permis de finaliser un projet qui permettra, s'il est validé par l'Assemblée, d'aménager 3 bornes réparties sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Les 3 Communes concernées sont les suivantes :

- - Commune de Gizeux
- - Commune de Chouzé-sur-Loire
- - Commune de Restigné

Après avoir largement détaillé ce programme de travaux,

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de Mme FOUQUET,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable,***

***DECIDE de lancer ce programme de travaux estimé à 35 000.00 € H.T.,***

***SOLLICITE l'aide Régionale attendue dans le cadre du Contrat de Pays, à savoir :  
14 000.00 € soit 40% du coût des aménagements.***

***S'ENGAGE à financer la part non couverte par la subvention.***

***CHARGE le Président de lancer une consultation pour la réalisation des travaux.***

***L'AUTORISE à signer toutes les pièces administratives correspondantes.***

***VALIDE le plan de financement correspondant.***

Madame FOUQUET tient à rappeler que les bornes, à la demande du groupe de travail fonctionneront avec des jetons, il sera donc nécessaire, si ce mode de paiement est validé, de désigner un régisseur au sein de chaque commune concernée.

### **III – ZONE D’ACTIVITES DE BOURGUEIL**

Monsieur Jean-Luc BARRE, Vice-Président en charge du développement économique, souligne que la société Jérôme, dont le siège est situé à Tours, propose de vendre à la Communauté de Communes un terrain lui appartenant dans la Zone d’Activités de Bourgueil, il s’agit de la parcelle cadastrée section F n° 1545 d’une surface totale de 2 500m<sup>2</sup>.

Monsieur BARRE souligne l’intérêt de pouvoir acquérir une telle parcelle, très bien positionnée par rapport aux voies d’accès, précisant par ailleurs que cela permettrait de satisfaire en partie des demandes d’implantation d’artisans dans ce secteur ; il pense en particulier à une personne très intéressée pour développer une activité de location de matériel, qui recherche actuellement en location, un terrain situé au bord d’une voie facile d’accès.

Après négociation avec le responsable de l’entreprise, le prix de vente proposé est de 30 000.00 € (trente mille €uros) soit 12.00 € le m<sup>2</sup>, il tient à préciser que la parcelle est déjà desservie en eau et électricité.

Il sollicite ensuite l’avis du Conseil Communautaire,

***L’Assemblée,***

***Après avoir entendu l’exposé de Monsieur BARRE,***

***VU l’intérêt pour la Communauté de Communes de se porter acquéreur d’une telle parcelle,***

***VU la proposition de vente faite par la société Jérôme,***

***EMET, à l’unanimité, un avis favorable,***

***DECIDE d’acquérir le terrain cadastré section F n° 1545 Commune de Bourgueil d’une surface de 2 500 m<sup>2</sup> pour le prix de 30 000.00 €,***

***DESIGNE Maître DESPINS, Notaire associé à Bourgueil, pour la rédaction de l’acte à intervenir, étant précisé que les frais seront supportés par l’acquéreur,***

***AUTORISE le Président à signer l’acte notarié,***

***S’ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.***

#### **IV – INTERVENTION DE TOURAINE CHINONAIS INITIATIVE (ex ALPHA DIL)**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suite à la dernière modification des statuts, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil participe dorénavant au dispositif Touraine Chinonais Initiative en lieu et place des Communes membres.

Il rappelle que cette association a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux, en accordant un prêt sans garantie, ni intérêt.

Il précise que la Collectivité concernée par le lieu d'implantation de l'entreprise doit apporter sous forme de subvention à Touraine Chinonais Initiative, son soutien financier par l'octroi d'une subvention correspondant à 10 % du montant du prêt accordé.

Trois prêts ont été sollicités par des créateurs d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire de la Communauté de Communes ; il détaille ensuite les demandes, à savoir :

	<b>1<sup>ère</sup> demande</b>	<b>2<sup>ème</sup> demande</b>	<b>3<sup>ème</sup> demande</b>
Lieu d'implantation de l'artisan / commerçant	Commune de St Nicolas de Bgl	Commune de Chouzé s/ Loire	Commune de Gizeux
Nom de l'artisan / commerçant	Mr AUGER	Mme SINEAU	Mrs AGOUTIN-CRASSON
Activité	Garagiste	Horticulteur	Couvreur
Prêt accordé sur 5 ans	10 000.00 €	4 000.00 €	5 000.00 €
Subvention demandée à la Communauté de Communes	1 000.00 €	400.00 €	500.00 €
Total des subventions demandées	<b>1 900.00 €</b>		

Au vu des éléments détaillés ci-dessus, il propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement à Touraine Chinonais Initiative d'une subvention de 1 900.00 € correspondant à 10% du total des 3 prêts accordés aux créateurs d'entreprises.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé du Président,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et***

***DECIDE de verser à Touraine Chinonais Initiative une subvention de 1 900.00 €***

***SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.***

## **V – MISSION MUTUALISEE DE PROMOTION ECONOMIQUE ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE BOURGUEIL, CHINON ET AZAY LE RIDEAU**

### **1) Groupement de commandes**

Monsieur le Président indique qu'un groupement de commande avait été constitué en 2006 dans le cadre de la mission. Celui-ci prend fin avec l'achèvement de la mission triennale qui était confiée à l'ADUC.

Afin de poursuivre l'engagement d'actions collectives, telles que l'édition d'outils de promotion mutualisée ou l'organisation de réunions d'entreprises, le maintien de ce groupement de commande est nécessaire.

Sa vocation est de traiter tous les coûts annexes afférents aux actions définies dans le plan de travail (commandes de données, impression, frais liés à l'organisation des réunions...).

Une commission d'appel d'offres doit être constituée avec la désignation de titulaires et suppléants. Les communautés partenaires souhaitent renouveler au Pays d'Azay-le-Rideau le rôle de coordonnateur.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :***

***ACCEPTE la convention de groupement de commandes publiques dont le coordonnateur sera la Communauté de Communes du Pays d'Azay-Le-Rideau***

***DESIGNE les représentants dans le cadre du groupement :***

- M. Jean-Luc BARRE, Titulaire***
- M. Jacques GAILLARD, Suppléant***

***AUTORISE le Président à signer ce document***

### **2) Mission confiée à l'ADUC**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le partenariat engagé depuis 2006 lié à la promotion économique du territoire.

Une mission triennale a été signée avec l'ADUC et trois Communautés de Communes, pour mener un certain nombre d'actions de façon collective. La synthèse est présentée :

- Création d'outils de communication***
- Groupe de travail permanent***
- Actions d'animation et de prospection***

Lors du dernier comité de pilotage réunissant tous les partenaires, il a été souhaité le renouvellement de cette mission pour l'année 2009.

Afin de simplifier administrativement le groupement et son fonctionnement, il est proposé à chaque Communauté de Communes de s'engager individuellement avec l'ADUC dans le cadre d'une convention d'objectifs d'intérêt général avec un plan de travail défini collectivement.

Le groupement de commandes est maintenu pour l'engagement des coûts techniques annexes.

Dans la continuité du travail entrepris depuis 2006, les 9 actions proposées représentent au total 103.50 jours soit 17 250.00 € par Communauté de Communes.

Il donne ensuite lecture du projet de convention établi pour une durée d'un an qui prendrait effet à la date de sa signature.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**ACCEPTE la mission proposée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais,**

**AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et l'A.D.U.C.**

**RAPPELLE que la mission est établie pour une durée d'un an et qu'elle prendra effet dès la signature de la convention,**

**S'ENGAGE à verser à l'A.D.U.C. une somme de 17 250.00 € correspondant au coût de la mission,**

**SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.**

## **VI – REGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le régime indemnitaire a été mis en place suivant délibération en date du 13 Juin 2002, et ce conformément aux dispositions du décret n°91/785 du 6 Septembre 1991.

Il précise également que suite aux différents décrets qui sont parus en Octobre 2003, le Conseil Communautaire, suivant délibération du 10 Juin 2004, a validé la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

Lors des séances des 9 Décembre 2004, 9 Février 2006 et 10 Mai 2007, l'assemblée a apporté quelques modifications pour prendre en compte l'évolution de la carrière des agents travaillant à la Communauté de Communes.

Compte tenu d'une proposition de réactualisation des coefficients multiplicateurs, il propose à l'assemblée de valider les tableaux ci-après détaillés :

## Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Montant annuel de référence (valeur indicative au 01/01/1998)	Coefficient multiplicateur proposé (entre 0.8 et 3)
Administrative	Rédacteurs Territoriaux (catégorie B)	Rédacteur-Chef Territorial	1 250.08 €	2.35
		Rédacteur Territorial	1 250.08 €	1.75
	Adjoints Administratifs Territoriaux (catégorie C)	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1 173.86 €	1.90
		Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 143.37 €	1.40
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux (catégorie C)	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 143.37 €	1.00

## Indemnité d'Administration et de Technicité

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Montant annuel de référence (valeur indicative au 01/02/2007)	Coefficient multiplicateur proposé (entre 0 et 8)
Administrative	Rédacteurs Territoriaux (catégorie B)	Rédacteur Territorial	581.10 €	4.70
	Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe (échelle 3)	458.32 €	3.00
		Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe (échelle 4)	443.50 €	3.00
Technique	Adjoints techniques (catégorie C)	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (échelle 4)	443.50 €	3.00

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,**  
**EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition qui lui est faite,**  
**VALIDE les tableaux détaillés ci-dessus,**  
**RAPPELLE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la**  
**Collectivité.**

## **VII – AMENAGEMENT D'UNE BOULANGERIE ET REHABILITATION D'UN LOGEMENT LOCATIF A BENAIS**

### **a) Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

Le Président souligne que le Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP) établi en Janvier 2008, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour le programme de travaux visé ci-dessus, précisait par erreur que le mois de référence pour l'établissement de prix (mois appelé « mois zéro ») était Janvier 2006 alors qu'il s'agissait de Janvier 2008.

Considérant qu'il s'agit d'une erreur purement matérielle, il propose à l'assemblée d'apporter une modification par avenant.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après avoir entendu l'exposé du Président,**  
**CONSIDERANT qu'il s'agit d'une erreur purement matérielle et flagrante,**  
**AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant au CCAP pour apporter la**  
**modification qui s'impose.**

### **b) Loyer commerce et logement**

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été autorisé à signer avec Mr FERREIRA Jean-Michel, Boulanger à Benais, les baux de location concernant d'un part la partie commerce et d'autre part la partie logement de l'immeuble appartenant à la Communauté de Communes, situé 3 avenue de la République à Benais.

Ce bâtiment, qui a fait l'objet d'un programme de réhabilitation, devait être « livré » pour le 28 février 2009 ; c'est la raison pour laquelle les loyers ont commencé à courir avec effet le 1<sup>er</sup> Mars 2009.

Le Conseil Communautaire a rencontré d'énormes difficultés en terme de délais pour obtenir le raccordement ERDF, et les locaux bien évidemment n'ont pu être réellement occupés par Mr et Mme FERREIRA qu'à la date du 1<sup>er</sup> Avril 2009.

Au vu de cette situation, il propose à l'Assemblée d'exonérer Mr FERREIRA des deux loyers (logement et commerce) pour le mois de Mars 2009.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**CONSIDERANT que l'occupation du bâtiment par Mr et Mme FERREIRA n'a pu être effective à la date du 1<sup>er</sup> Mars 2009.**

**DECIDE, à l'unanimité, d'exonérer Mr FERREIRA des deux loyers (commerce et logement) pour le mois de Mars 2009.**

**AUTORISE le Président à réaliser les écritures comptables correspondantes.**

### **VIII - VENTE DE L'IMMEUBLE (EN PARTIE) DE L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE DE BOURGUEIL**

Le Président rappelle à l'Assemblée les différentes discussions qui ont conduit à la mise en vente d'une partie des locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie de Bourgueil, propriété de la Communauté de Communes.

Cette mise en vente concernait :

- - 2 pavillons accolés, l'un de 80 m<sup>2</sup> et le second de 110 m<sup>2</sup>.
- - 1 pavillon indépendant de 110 m<sup>2</sup>, construit en 1984.
- - 3 logements accolés en bande construits en 1972.
- - 3 garages en bande de construction ancienne.
- - 1 terrain de 720 m<sup>2</sup>

Une large publicité faite à l'Office Notarial de Bourgueil a permis de recenser deux offres, une troisième ayant été adressée directement à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle également que ce bien avait fait l'objet d'une estimation de la part du Service Départemental des Domaines.

Il souligne par ailleurs que ce bien, suivant délibération en date du 15 Janvier 2009, a également fait l'objet d'un déclassement afin qu'il puisse quitter le domaine public pour entrer dans le domaine privé.

Après avoir commenté les différentes propositions, il suggère à l'Assemblée de retenir l'offre présentée par Val Touraine Habitat qui s'avère être la mieux disante pour la Collectivité, la proposition s'élevant à 470 000.00 € (quatre cent soixante dix mille Euros) rappelant par ailleurs que lors du vote du budget 2009, le Conseil Communautaire avait validé une recette prévisionnelle de 450 000.00 €

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**VU la large publicité faite par l'Office Notarial de Bourgueil,**

**VU les offres présentées,**

**VU l'avis du Service Départemental des Domaines,**

**CONSIDERANT que le bien a intégré le domaine privé de la Collectivité,**

**CONSIDERANT également que l'offre présentée par Val Touraine Habitat s'avère être la mieux disante,**

**EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition faite par le Président,**

**RETIENT l'offre de Val Touraine Habitat qui s'élève à 470 000.00 €,**

**AUTORISE le Président à signer l'acte administratif qui sera établi pour concrétiser officiellement cette vente.**

## **IX – CHARTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU CHINONNAIS ET CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, auquel la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil adhère, a réalisé en 2005-2006 sa Charte de Développement. Cette Charte, qui a vu la mobilisation de plus de 200 personnes (élus, acteurs socio-économiques, bénévoles d'associations, etc...) au travers de réunions publiques et de diverses commissions, est l'expression du projet de territoire du Pays du Chinonais.

Les orientations qui figurent dans ce document sont donc la concrétisation d'une volonté collective, exprimée par l'ensemble des acteurs du Pays du Chinonais.

Ainsi, la Charte constitue le socle de nos actions futures et notamment des Contrats Régionaux de Pays.

Le Pays du Chinonais est toujours officiellement déclaré en périmètre d'étude, bien qu'il soit organisé conformément aux attentes exprimées dans les lois successives relatives au pays.

Afin de solliciter la reconnaissance officielle du Pays du Chinonais, il convient que l'ensemble des EPCI concernés aient approuvé la Charte de Développement du Pays, le périmètre du Pays ainsi que la composition du Conseil de Développement (sa structure).

Le Président rappelle donc le périmètre du Pays du Chinonais, la stratégie inscrite dans la Charte de Développement du Pays du chinonais, la structuration du Conseil de Développement et son mode de fonctionnement.

Il propose ensuite à l'Assemblée de délibérer.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**Après un vote à main levée,**

**APPROUVE :**

- 1. – la Charte de Développement du Pays du Chinonais**
- 2. – le périmètre du Pays du Chinonais**
- 3. – la composition du Conseil de Développement**

**SOULIGNE que la Charte sera mise à disposition du public pendant une durée minimale de deux mois au siège de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, 8 rue de Fontelle à Bourgueil.**

**Le vote à main levée a donné les résultats suivants :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>18</b>
<b>POUR</b>	<b>:</b>	<b>17</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>	<b>1 (Mr AMBRUGEAT)</b>

## **X – CONSTRUCTION D'UN POLE MULTI ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE**

Monsieur le Président souligne que le permis de construire n'est pas encore accordé, un service reste à être consulté, il s'agit du « Service Sécurité ».

Par ailleurs, il propose de lancer au plus tôt la procédure d'appel public à la concurrence, prenant en compte la procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

**Le Conseil Communautaire émet à l'unanimité un avis favorable.**

## **XI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **↳ Zone d'Activités de Benais/Restigné**

Monsieur GAILLARD fait part d'une invitation « portes ouvertes » les **17 et 18 avril 2009**, adressée à l'ensemble des élus de la Communauté de Communes.

### **↳ Salle des fêtes de Benais**

Monsieur GAILLARD fait part également d'une invitation adressée par l'Harmonie Municipale de Benais, pour une représentation dans la salle des fêtes, le **Samedi 18 avril 2009**.

### **↳ Zone d'Activités de Benais**

Le cabinet URBANISM de Bourgueil a été mandaté par la Communauté de Communes pour faire un état des lieux et voir les réaménagements susceptibles de redynamiser cette Zone d'Activités.

### **Madame RIOCREUX**

#### **- Réalisation du film « Qui accueillera nos enfants »**

Elle rappelle la projection de ce film, et précise que dans la continuité de cette projection, une après midi de rencontre avec des professionnels est prévue dans les locaux de l'EFEB le 21 avril 2009 à 14h30.

#### **- Mise en place du RSA**

Elle propose aux maires de la Communauté de Communes de se réunir le 16 avril 2009 à 9 heures, dans la salle des fêtes de Benais.

### **Monsieur BARRE**

#### **- Signalétique**

Il précise que les travaux de signalétique, confiés à l'entreprise SIGNETIS, sont démarrés.

### **Monsieur PINARD**

#### **- Site des Ténières**

Il confirme l'ouverture des négociations entre COFIROUTE et la fédération des chasseurs d'Indre et Loire au sujet de la gestion du site.

Il souligne la nécessité d'être à l'écoute de cette démarche.

### **Monsieur CORNET**

#### **- Groupe de travail – Sentiers équestres**

Il rappelle le travail en cours et précise aux communes concernées par ces circuits qu'elles devront délibérer pour faire valider les circuits proposés sur leur territoire.



**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.**

**Fait à Bourgueil, le 24 avril 2009.**

*Le Président,*

**Jacques GAILLARD**